

Paris, le 21/02/2024

Objet : Alerte sur les enjeux structurants des politiques de santé, de solidarités et de lutte contre les exclusions

Mesdames, Messieurs les Député(e)s,
Mesdames, Messieurs les Sénateurs(trices),

La composition du nouveau gouvernement du Premier Ministre Gabriel Attal, finalisée le 08 février dernier, place Madame Catherine Vautrin à la tête de l'un des Ministères les plus élargis de la Vème République : celui du Travail, de la Santé et des Solidarités. Dans le cadre de ce remaniement, nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs enjeux structurants pour les politiques de solidarités, de santé et de lutte contre les exclusions.

Dans le champ de l'autonomie, la nomination de Madame Fadila Khattabi à la tête d'un ministère élargi « Personnes âgées, Personnes handicapées », est un signal positif envoyé en faveur de la convergence des secteurs vers une politique publique globale de l'autonomie, au service des parcours des personnes. Cependant, ce secteur traverse une crise d'ampleur. Les acteurs du grand âge, établissements comme domicile sont durement touchés par de multiples crises qui questionnent leur survie et par conséquent la pérennité de l'accompagnement proposé aux personnes vulnérables :

- Nous assistons d'abord à une crise ancienne et durable du recrutement. Nombreux sont les établissements qui peinent à attirer des professionnels et le contexte Covid a aggravé la situation.
- De plus, une crise des financements, à la fois structurelle et conjoncturelle, met à mal la viabilité du modèle dans le temps. Les gestionnaires doivent faire face à une hausse des charges d'exploitation, emmenée par l'inflation record enregistrée sur les deux dernières années (6 à 7%) en particulier sur les dépenses énergétiques et l'alimentation (supérieure à 10 %). Les revalorisations dites Ségur et les hausses des salaires consécutives ont été compensées de manière souvent partielle et entraîné des effets de seuil insuffisamment pris en compte. En face, la dépense publique ne suit pas. Les établissements associatifs habilités à l'aide sociale – même partiellement- ne disposent d'aucune marge de manœuvre pour augmenter le tarif journalier, ce dernier étant fixé par le Président du Conseil départemental. La question du reste à charge du résident est posée, par ailleurs, pour l'ensemble des Ehpad. Les conseils départementaux ont voté, en 2023, des taux d'évolution de leurs budgets consacrés aux établissements et services pour personnes âgées bien en deçà des besoins, pour la majorité entre 2 et 3%. L'inquiétude demeure pour 2024, alors que certains départements ont d'ores et déjà annoncé d'importantes difficultés en raison de la baisse brutale des droits de mutations à titre onéreux.
- Ces problématiques de recrutement et de financement, se retrouvent, quasiment à l'identique dans le champ du handicap, dans un contexte francilien qui souffre d'un taux d'équipement bien en deçà des besoins identifiés. La transformation de l'offre est mise en œuvre par les gestionnaires, à un rythme soutenu, comme en témoigne le récent appel à manifestation d'intérêt Plan Inclus'lf 2030, dans un contexte incertain et avec des moyens contraints.

Toujours au sein de ce même Ministère élargi, nous accueillons de façon positive la nomination d'une ministre déléguée à l'Enfance, la Jeunesse et les Familles en la personne de Madame Sarah El Haïry. S'il aurait mérité un ministère de plein exercice, ce portefeuille couvrant l'ensemble des politiques liées à l'enfance, de la naissance à l'âge adulte, en passant par la parentalité et la protection de l'enfance, témoigne d'une volonté de cohérence. Dans un contexte de dialogue crispé entre l'Etat et les collectivités territoriales, plusieurs chantiers résolument urgents et essentiels doivent aboutir sans tarder :

- « Priorité du quinquennat », la politique de prévention et de protection de l'enfance souffre d'une inflation normative qui ne parvient pas à endiguer la crise sans précédent qui frappe le secteur. Les alertes se multiplient pour signifier la détresse des professionnels face au manque structurel de moyens humains et financiers, malgré un constat unanime de dégradation des situations familiales, de complexification des parcours et de saturation des dispositifs d'accompagnement et d'hébergement. Face à des actualités tragiques qui nous rappellent notre devoir et notre responsabilité collective à agir pour le bien-être et la sécurité de tous les enfants et les jeunes, nous vous enjoignons à rester attentif.ve.s à ce que la protection de l'enfance ne soit pas, encore une fois, l'oubliée des politiques de solidarités.
- Ayant fait l'objet de grands effets d'annonces en 2022-2023, le Service Public de la Petite Enfance doit prendre vie : si de nombreuses réformes ont été engagées en ce sens (COG Etat-CNAF, plan d'urgence pour la qualité d'accueil du jeune enfant, réforme de la gouvernance de l'accueil du jeune enfant), elles devront être suivies avec attention et être couplées à l'aboutissement des travaux en matière de résorption de la crise d'attractivité des métiers de la petite enfance, condition *sine qua none* pour le déploiement d'un véritable service public de la petite enfance.
- La santé des enfants constitue un enjeu majeur et transversal pour les années à venir : la dégradation de la santé mentale des jeunes fait l'objet de nombreuses études documentées, tandis que les secteurs de la pédiatrie et de la pédopsychiatrie souffrent d'un manque criant de professionnels. L'Île-de-France est particulièrement concernée par

ces problématiques, le Projet Régional de Santé insistant sur la priorité que constitue la santé périnatale dans notre région. Les Assises de la santé de l'enfant, annoncées depuis plusieurs mois, doivent être mises en place sans tarder à l'échelle nationale.

- Enfin, un chantier avait été ouvert par Madame Aurore Bergé autour des « parentalités » : si nous nous réjouissons que ce sujet majeur fasse l'objet d'une politique publique dédiée, il nous paraît essentiel de rappeler que l'accompagnement à la parentalité, tout comme l'accompagnement éducatif des jeunes, ne doit pas être résumé à un retour à « l'autorité » et aux « sanctions ».

Par ailleurs, le portefeuille de Monsieur Frédéric Valletoux, Ministre délégué à la Santé, devra lui aussi être suivi de près. Outre les sujets de fond qui attendent le nouveau Ministre dans un contexte de dialogue complexe avec les syndicats des professions médicales (crise de l'hôpital public, épuisement des personnels, désertification médicale...), nous nous inquiétons particulièrement d'éventuelles réformes restrictives ou suppression de l'Aide Médicale d'Etat (AME), évoquées à plusieurs reprises au cours des derniers mois. Alors que plus de la moitié des bénéficiaires de l'AME (55% en 2022) résident en Île-de-France, il nous semble essentiel de rappeler le caractère éthique et humanitaire de ce dispositif, au service à la fois d'une politique de santé publique ambitieuse et d'une rationalisation de la dépense publique.

Par-delà le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, nous souhaitons également alerter sur les travaux majeurs qui attendent le nouveau Ministre chargé du logement, Monsieur Guillaume Kasbarian :

- L'Île-de-France est particulièrement concernée par la situation dramatique de l'hébergement d'urgence : malgré les différentes mesures mises en place, les dispositifs demeurent saturés. Si la région dispose de 120 000 places d'hébergement, chiffre qui a certes doublé en 10 ans, les situations d'urgence explosent : les personnes en situation de rue augmentent toujours (3 015 personnes en demande d'hébergement à Paris, dont 900 enfants). Face à cette demande, le 115 est totalement saturé (80% des appels non-décrochés) et les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO) ne sont plus en capacité de proposer une solution adaptée à chaque situation.
- Le secteur du logement est également totalement engorgé. L'Île-de-France compte environ 800 000 personnes inscrites sur le fichier de demandeur de logement social, un chiffre en augmentation de +100 000 sur les 5 dernières années. Les objectifs de production fixés par la loi SRU ne sont pas respectés depuis les 7 dernières années. Suite au discours de politique générale du Premier ministre, Gabriel Attal, nous vous enjoignons à une vigilance accrues sur les chantiers envisagés par le gouvernement : toute réforme de la SRU remettant en question la production de « logements très sociaux » aurait un effet dramatique sur une situation déjà en tension, et doit être dénoncée.

Notre Union Régionale se saisit de l'ensemble de ces sujets, en lien direct avec les professionnels de terrain issus des plus de 2 000 établissements et services associatifs franciliens œuvrant dans le sanitaire, le social et le médico-social, et que nous représentons. A ce titre, nous restons à votre entière disposition pour une rencontre permettant d'approfondir l'ensemble de ces éléments.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre interpellation et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs en l'expression de nos meilleures salutations.

Pour l'Uriopss Île-de-France,
Brigitte VIGROUX, Présidente

